

Fiche de Données de Sécurité  
Selon 1907/2006/EC, Article 31

## ADHÉSIVE EFFISUS BONDING KF

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ L'ENTREPRISE\*

**Nom du Produit**

Adhésive Effisus Bonding KF

**Emploi de la Substance/ Préparation**

Matière à coller froide

**Enterprise/ Fournisseur**

Up-Way Systems, Lda.  
R. Dr. Oliveira Salazar, 88  
4780-453 Santo Tirso  
T: +351 252 809 121  
F: +351 252 859 298

**Tél. D'appel D'urgence**

112

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS\*

**Principaux dangers**



F Facilement inflammable

**Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

R 11 Facilement inflammable.

R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

**Système de classification**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

**Éléments d'étiquetage SGH**



Danger

H225 – Liquide et vapeurs très inflammables.

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS (suite)\*



Attention

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc. Peut produire une réaction allergique.

### Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

### Intervention

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

### Élimination

P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### Caractérisation chimique

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

### Composants dangereux

#### Acétate de propyle(10-25%)

CAS: 109-60-4

EINECS: 203-686-1

 Xi,  F, R 11-36-66-67

Danger:  2.6/2;

Attention:  3.2/2, 3.8/3

#### Bis(dibutyldithiocarbamate) de zinc (≤2.5%)

CAS: 136-23-2

EINECS: 205-232-8

 Xi,  N; R 36/37/38-43-50/53

Attention:  4.1.C/1;  3.2/2, 3.3/2, 3.4.S/1, 3.8/3

### Indications complémentaires

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

## 4. DESCRIPTION DES PREMIERS SECOURS

### Après inhalation

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

### Après contact avec la peau

En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

### Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

### Après ingestion

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

---

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

### Moyens d'extinction

CO2, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

### Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité

Eau.

Jet d'eau à grand débit.

### Equipement spécial de sécurité

Aucune mesure particulière n'est requise.

---

## 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

### Les précautions individuelles

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

### Mesures pour la protection de l'environnement

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

### Méthodes de nettoyage/récupération

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

---

## 7. MANIPULATION & STOCKAGE\*

### Manipulation

#### Précautions à prendre pour la manipulation

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

#### Préventions des incendies et des explosions

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

## 7. MANIPULATION & STOCKAGE (suite)\*

### Stockage

#### Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Stocker dans un endroit frais.

#### Indications concernant le stockage commun

Pas nécessaire.

#### Autres indications sur les conditions de stockage

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE\*

### Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques

Sans autre indication, voir point 7.

### Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

#### 471-34-1 carbonate de calcium (25-50%)

VME: 10 mg/m<sup>3</sup>

#### 109-60-4 acétate de propyle (10-25%)

VME: 840mg/m<sup>3</sup>, 200 ppm

### Remarques supplémentaires

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### Equipement de protection individuel

#### Mesures générales de protection et d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

#### Protection respiratoire

N'est pas nécessaire.

#### Protection des mains

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

#### Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### Protection des yeux



Lunettes de protection hermétiques

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES\*

### Indications générales

**Forme:** Pâteuse.

**Couleur:** Noir.

**Odeur:** Caractéristique.

**Changement d'état: Point de fusion:** Non déterminé.

**Point d'ébullition:** > 100°C.

**Point d'inflammation:** 10°C.

**Température d'inflammation:** 430°C.

**Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

**Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

### Limites d'explosion

Inférieure: 1,7 Vol %.

Supérieure: 8,0 Vol %.

**Pression de vapeur à 20°C:** 33 hPa.

**Densité à 20°C:** 1.15 g/cm<sup>3</sup>.

**Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Pas ou peu miscible.

**Teneur en solvants: Solvants organiques:** 19.5%.

**Teneur en substances solides:** 79.0%.

---

## 10. STABILITÉ & RÉACTIVITÉ

### Décomposition thermique/conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

### Substances à éviter

### Réactions dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue.

### Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

---

## 11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### Toxicité aiguë

#### Effet primaire d'irritation

De la peau: Pas d'effet d'irritation.

Des yeux: Pas d'effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.

## 12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE\*

### Effets écotoxiques

#### Remarque

Nocif pour les poissons.

### Autres indications écologiques

#### Indications générales

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant.

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

## 13. CONSIDÉRATIONS CONCERNANT L'ÉLIMINATION

### Produit

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

### Catalogue européen des déchets

08 04 09\* - déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.

### Emballages non nettoyés

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

## 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT\*

Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier)



**Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** 3 (F1) Liquides inflammables.

**Indice Kemler:** 33.

**No ONU:** 1133.

**Groupe d'emballage:** III.

**Étiquette de danger :** 3.

**Désignation du produit:** 1133 ADHÉSIFS, consigne particulière 640<sup>E</sup>.

**Code de restriction en tunnels:** D/E.

## 14. INFORMATION RELATIVE AU TRANSPORT (suite) \*

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)



**Classe IMDG:** 3.

**No ONU:** 1133.

**Label:** 3.

**Groupe d'emballage:** III.

**No EMS:** F-E,S-D.

**Marine Polluant:** Non.

**Désignation technique exacte:** ADHESIVES.

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR



**Classe ICAO/IATA:** 3.

**No ID ONU:** 1133.

**Label:** 3.

**Groupe d'emballage:** III.

**Désignation technique exacte:** ADHESIVES.

"Règlement type" de l'ONU: UN1133, ADHÉSIFS, 3, III.

## 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE\*

**Marquage selon les directives CEE**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

**Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit**



F Facilement inflammable

## 15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE (suite)\*

### Phrases R

11 Facilement inflammable.

52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Phrases S

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.

61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

### Identification particulière de certaines préparations

Contient: bis(dibutylthiocarbamate) de zinc. Peut déclencher une réaction allergique.

### Prescriptions nationales

#### Directives techniques air

- Classe: NK.

- Part en %: 19.5.

#### Classe de pollution des eaux

Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

## 16. AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

### Phrases R importantes

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

### Acronymes et abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer.

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods.

IATA: International Air Transport Association.

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association".

(IATA) ICAO: International Civil Aviation Organization.

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO).

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

\* Données modifiées par rapport à la version précédente

### Document

Révision/Date d'impression: 22/07/2010

Version: 4

### Version

V 1.1 – OG – 20/02/2013

8/8